

Dans le cadre de l'Accord Collectif relatif à l'Égalité Professionnelle entre les hommes et les femmes signé par Assystem, nous avons tenu l'engagement de mettre en place une Charte qui traduit notre volonté de promouvoir un environnement respectueux de l'équilibre entre vie professionnelle et vie privée dans le Groupe.

ENCOURAGER LES BONNES PRATIQUES

- Organiser **les réunions entre 8H30 et 18 heures** (hors cas spécifiques)
- Programmer **les déplacements professionnels** pour un aménagement personnel optimal
- Utiliser uniquement – de manière exceptionnelle – les outils de communication professionnels (**téléphone, messagerie**) le soir, le week-end et pendant les congés

ACCOMPAGNER LA PARENTALITÉ

- Aménager les conditions de travail pour **les femmes enceintes**, si cela s'avère nécessaire
- Préparer les départs et **les retours de congés** de maternité, paternité, adoption, éducation
- Bénéficier d'une absence rémunérée pour les parents **d'enfant handicapé**
- Accéder à la demande de prise de congés ou RTT pour **un enfant malade**
- Accepter les demandes d'aménagement d'horaire le jour de **rentrée des classes**

RESPECTER LE TEMPS

- Accompagner **le passage à temps partiel**
- Porter une vigilance particulière au respect du **temps de repos**
- Accorder une attention aux cadres assujettis **au forfait jour** en évaluant leur charge de travail et la bonne articulation avec leur vie personnelle